Le Programme de Réussite Educative

Le dispositif **Programme de réussite éducative** (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative.

Un double enjeu :

- Le premier enjeu consiste à **recueillir la pleine adhésion des familles** afin de faire bénéficier leur enfant de ce dispositif. Il importe, en effet, que la famille se mobilise pour accompagner son enfant dans ce projet.
- Le deuxième enjeu est de **s'appuyer sur le droit commun** existant et de le mobiliser. La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, MDS, CAF, etc.

Les parcours personnalisés financés dans le cadre du PRE se concrétisent par la mise en place d'actions conduites **hors temps scolaire et hors cadre scolaire**.
Les actions sont dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative. Elles répondent à des besoins de l'enfant identifiés au préalable : **santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs.**
Le programme de réussite éducative n'est toutefois pas un programme de soutien scolaire. Il ne se substitue pas aux missions et actions assurées en ce sens par l'école. Cependant, un accompagnement scolaire ayant pour objectif de favoriser l'implication, la motivation, l'attention du jeune peut être financé.
Les bénéficiaires du Programme de réussite éducative sont les enfants et les jeunes (2 à 18 ans) ainsi que leurs familles qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou sont scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire. Sur Tarbes, une extension aux élèves des écoles La Sendère et Paul Bert/Michelet a été décidé et mis en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le PRE est porté par la Ville de Tarbes. Il concerne les établissements scolaires suivants :

- **Les lycées tarbais et Sixte Vignon (Aureilhan).**
- **Les collèges Desaix, Pyrénées, Voltaire et Eluard.**
- **Les écoles suivantes de Tarbes : Arago/Macé, Louise Michel, J Verne, J Prévert, Voltaire, JJ Rousseau, F Mistral, Henri IV (élémentaire et maternelle), Pablo Néruda, A France, La Sendère, Michelet et P Bert.**

Ce sont les enseignants qui repèrent les élèves pouvant bénéficier d'un accompagnement par le PRE.
Le directeur d'école saisit le PRE à l'aide d'une fiche de saisine.

Le suivi des situations est réalisé lors d'Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) qui se réunissent trois fois dans l'année scolaire.

Votre interlocuteur à la DSDEN65 :

Monsieur Rome Gilles Chargé de mission Politique de la Ville
gilles.rome@ac-toulouse.fr 0567765717